Le petit saint-montais

Proverbe gascon

Annada nevosa,

annada abondosa

Traduction :

Trimestriel
Foyer Rural
SAINT-MONT
N° 62
HIVER 2010

Editorial

Noël approche et certains d'entre nous vont rester seuls.

Essayons de ne pas les oublier et si ce n'est de passer les voir, ou de leur faire un petit coucou par téléphone.

Bonnes fêtes à toutes et tous.

L'équipe du Foyer rural.

Le Petit Saint Montais est la revue des adhérents du Foyer Rural de Saint Mont et ne dépend pas de la mairie, même si vous pouvez lire les comptes rendus expurgés des conseils municipaux.

N'oubliez d'acheter votre carte du Foyer Rural
(10€ par an et par famille)
auprès de Bernadette BOUEILH
(dépôt journaux et gaz)

Réveillon à Saint Mont

Le 31 décembre à partir de 21h au Foyer

Apéritif et mises en bouche
Foie gras, fruits de mer,
terrine de Saint Jacques, chapon farci,
gratin dauphinois, salade, fromage,
dessert surprise et mignardises,
vins, champagne,
café et pousse-café

Participation **38 €** par personne,
Enfants de moins de 12 ans : 15 € et gratuit pour les moins de 6 ans.

Inscrivez vous auprès de :
Bernadette au
05 62 69 65 03
Geneviève au
05 62 69 62 80

Au sommaire

- les nouvelles de A à Z pages 2
- La vie du village pages 3 à 12
- Le conseil municipal **pages 9 à 15**
- Assemblée Générale page 16

Nouvelles en bref de A à Z

ASSM :
Les permanences ont repris. Tous les **lundi de 10h à 12h**. À la Maison des Associations N'hésitez pas à faire appel aux bénévoles pour tous vos problèmes sur les questions administratives ou autres. Il est bien évident que tous les bénévoles sont tenus au secret « professionnel ».

Commerces :: Petit rappel
Notre boucher ambulant , et Émilie sont toujours présents tous les mercredi à partir de 11h, devant le foyer.
N'hésitez pas, tous leurs produits sont excellents
Et bonne nouvelle vous pouvez acheter des pizza le jeudi soir devant la maison des associations

Conseil municipal.
Les prochains conseils municipaux auront lieu les **mercredi 5 janvier, 2 février et le 2 mars 2011.**

Fête du Vin :
Nous commençons à y penser. Toutes les bonnes volontés et les bonnes idées sont les bienvenues. Une réunion de préparation va bientôt avoir lieu.

Mairie : Pendant les travaux de la mairie vous êtes reçus à la mairie annexe. Elle est située à la Maison des Associations.
Les horaires ne changent pas : ouverte le mardi après midi de 14h à 17h, le mercredi matin de 10h à 12h, le jeudi après midi de 14h à 17h et le samedi matin de 10h à 12h.

Pizza : tous les jeudi soir à partir de 18h nous avons un pizzaïolo devant la maison des associations. Venez goûter c'est délicieux. Si vous le désirez vous pouvez commander par téléphone au 06 47 29 33 14.

Poubelles : Nous trouvons de plus en plus des objets devant les poubelles (frigo, matelas, gros cartons…). L'entretien des abords des conteneurs est à la charge de la commune donc de **vos impôts**. Il y a une déchetterie à Riscle qui est gratuite pour les particuliers

Randonnée. Le 17 octobre dernier nous avons parcouru ce chemin. Vous verrez des photos en page 6

Telethon : Il n'a pas eu lieu cette année à Saint Germé. Les organisatrices le reportent à l'année prochaine.

L'album photos ..4ème trimestre

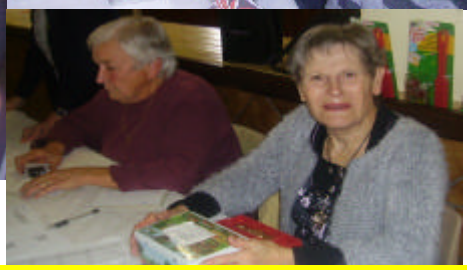

Quelques photos du loto des Joyeux Compagnons et un véritable succès

11 Novembre 2010

Les enfants étaient présents lors de cette cérémonie. Louis Destouet était absent retenu par un gros rhume dont Monsieur le Maire a averti l'assemblée. Gérard Sarrade l'a remplacé dans cette tâche.

L'album photos ..4ème trimestre 2010

Nous avons à St Mont de très beaux mannequins

Jean-Louis, Corentin en haut de la nacelle et Jean-Pierre au volant

André et Romain installent la guirlande place Valéria. Ne le dites pas à Maguy mais André s'est pris pour Belmondo et faisait des cascades !!!

Que faisons nous de cette guirlande ?

Et voila le résultat

Restauration

Vous avez pu remarquer, ou alors venez les voir, la vierge devant l'église est toute belle repeinte façon ivoire grâce à **Jacotte, Marie Claude** et **Kiki Magenc**, le Christ est en cours de réalisation (il faut attendre que le temps soit plus clément.

La croix place Valéria est repeinte (merci Jacotte et Marie Claude) pour la déco et **Jean Pierre** pour la pose). Elle est dorée et noire. Il faut savoir que cette croix a été donnée par **Annie Garraccino** et **Régine Chapel.** Jusqu'à la dernière tempête elle était sur la tombe de leurs parents.

La croix près du presbytère sera aussi restaurée.

N'oublions pas de remercier **Francis Dupuy**, même si nous ne l'avons pas en photos, pour tous les travaux qu'il a effectué au presbytère.

Photos du repas indonésien

Le 9 octobre dernier nous nous sommes retrouvés pour déguster un repas indonésien. Ce repas organisé par les Actions Sociales de Saint Mont (ASSM) avait pour but de récolter des fonds pour 2 association : les Resto du Cœur du Gers et la Ligue Contre le Cancer du Gers.
Une somme de 1400€ a été récoltée et redistribuée à ces 2 associations.
Merci à tous les organisateurs et participants.

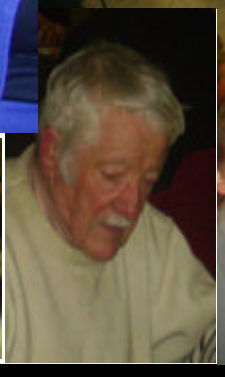

photos en vrac..4ème trimestre 2010

Voici nos jeunes vendangeurs, ils sont pleins de courage et nous pouvons compter sur eux pour le futur des vins de Saint Mont. Merci à tous les accompagnateurs.

Nous avons découvert le sentier de randonnée de Saint Mont. Il est magnifique. Bravo Marie-Claude, Robert et Régine pour votre travail. Et comme à chaque fois à Saint Mont nous nous sommes retrouvés autour d'un bon repas.

La vie du Village

Aliènor est née le 11 août 2010.

Ce beau bébé est la fille d'Armelle et Ange Fourcès de Saint Mont..
Pour information Monsieur de Saint Mont nous permet de mettre le petit Saint Montais sur son site puisqu'il est lui-même éditeur.
Ainsi nos amis et parents loin de Saint Mont peuvent lire le Petit Saint Montais par internet.

Belle et longue vie à Alièn**o**r.

Dominique et Annie Mazoyer sont très heureux ainsi que l'arrière grand-mère de l'Ardèche.
En effet depuis le15 octobre ils sont Papy et Mamie.
Clara est donc née le 15 octobre au foyer de Virginie et Fabien. Elle mesurait 52 cm et pesait 3kg980.
Fabien et Virginie vivent à Lanta, près de Toulouse. Virginie est originaire du Houga où sa Maman, Danielle Brettes, tient le bureau de tabac.

Toute la famille est très heureuse, que ce soit les arrières grands parents, les grands parents, les oncles et tantes et bien sûr les parents.

Toutes nos félicitations

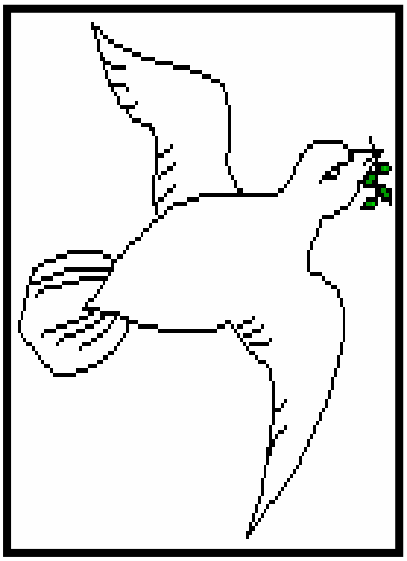

Nous avons eu la grande tristesse d'accompagner à leurs dernières demeures des personnalités de Saint Mont.

Marie Louise Roy aurait eu 100 ans en janvier. Il y a quelques années elle avait quitté le quartier Boutillet pour vivre auprès de sa fille Marie Josée et de sa famille. Nous l'avons accompagnée à sa dernière demeure le 30 novembre.

Le petit Saint Montais présente à Marie-Jo et à toute sa famille ses sincères condoléances.

Quelques jours plus tard, **Charlotte Couture** s'est éteinte. Depuis quelques temps déjà elle était fatiguée et lasse. C'est entourée de sa famille qu'elle est décédée le 1er décembre.
Nous étions tous très nombreux a être auprès de sa famille et nous leur présentons nos condoléances les plus sincères.

Nous n'oublions pas non plus le chagrin de Marcel Moratello qui vient de perdre sa sœur.

Les Nouveaux Arrivants

Bonjour à tous les Saint Montais,

Nous vous adressons ce petit mot pour vous informer que nous sommes depuis le 18 novembre de nouveaux habitants à saint Mont.
Qui sommes nous ?
Une famille belge de quatre personnes : Luc, Marina et leurs deux enfants Virgile (18 ans) et Ninon (13 ans). Luc travaille en tant qu'anesthésiste à la clinique des chênes à Aire depuis janvier 2009. Marina et Ninon ont décidé de le rejoindre en septembre de cette année tandis que Virgile continue ses études en Belgique.

Comme nous possédons 3 grands poneys, nous recherchions une maison avec un terrain permettant d'accueillir nos compagnons.

Le Seignouret nous a séduit ainsi que le charmant village auquel il appartient.

Nous avons déjà rencontré quelques personnalités de la mairie, dont Monsieur le Maire, Monsieur Tollis et Madame Laborde et nous serons heureux de faire connaissance avec d'autres habitants lors des manifestations villageoises

A bientôt

La famille Ghys

Un beau projet pour la mémoire de notre village pour nos enfants et petits-enfants.

Nous l'avions déjà annoncé dans le dernier N° du Petit Saint Montais. Nous souhaiterions constituer une galerie de portraits des habitants de notre village, pour témoigner de notre patrimoine humain, au début de ce 21ème siècle et ce à la manière ancienne : des photos en noir et blanc - posées - soit en habit de travail, soit endimanchés, à votre choix. Un exemplaire sera offert à chaque participant. Les séances de pose auront lieu durant les week-end de janvier et février prochain au studio du Quillet, rue Saint Barbe.

Vous pouvez vous inscrire par téléphone auprès de Bernadette Boueilh 05 62 69 65 03 ou au 05 62 69 62 80. Vous serez contacté directement pour la séance de pose. L'ensemble des photos pourrait être exposé durant la prochaine fête du vin ou la journée du patrimoine ou toute autre manifestation.

En direct du conseil municipal

Mercredi 1er septembre 2010

Tombille» dans le cadre de l'expropriation

1-1 ACQUISITION DE PARCELLES CADASTRALES CONSTITUANT LA VOIE DE LA MANIVE PAR VOIE D'EXPROPRIATION

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 10 septembre 2009 sur l'acquisition de terrains par voie d'expropriation pour la voie privée dite de la Manive. Les numéros de parcelles ont été précisés, ce qui n'était pas nécessaire pour la procédure à engager. Monsieur le maire propose d'abroger cette délibération.

Dans un second temps il rappelle que les parties ou bandes des parcelles appartenant à Producteurs PLAIMONT, Mme Jacotte FEUGERE, M. ET Mme Jean-Michel DESCOUBET constituent la voie de La Manive, voie existante et goudronnée, qui est donc une servitude de passage pour accéder au quartier de La Manive (actuellement 2 maisons d'habitation et 1 exploitation agricole avec bâtiments d'élevage).

Monsieur le Maire précise que la Société PLAIMONT et Mme FEUGERE Jacqueline ont donné leur accord. Après une rencontre au domicile de Mr et Mme DESCOUBET, ces derniers ont signifié leur refus. Afin d'éclairer le conseil sur l'ordre de grandeur de la dépense à envisager, le maire présente un dossier comprenant les pièces exigées par l'article R. 11-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Ces pièces se composent, d'une notice explicative, d'un plan de situation, du périmètre délimitant les immeubles à exproprier, de l'estimation sommaire des dépenses. Le maire produit également un état de la situation financière de la commune réactualisé à la date du 1er septembre 2010.. Le conseil municipal, après en avoir délibéré,annule la délibération du 10 septembre 2009 et, considérant que le projet répond à un réel besoin et que la situation financière de la commune permet de le mettre dès maintenant à exécution, autorise le maire à poursuivre, aux fins ci-dessus exposés, la déclaration d'utilité publique du projet et l'acquisition par voie d'expropriation conformément au code de l'expropriation des terrains nécessaires. Il sera pourvu au paiement du prix de cette acquisition au moyen des fonds libres communaux

1-2 ACQUISITION DE PARCELLES CADASTRALES CONSTITUANT LA VOIE DE TOMBILLE PAR VOIE D'EXPROPRIATION

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 10 septembre 2009 sur l'acquisition de terrains par voie d'expropriation pour la voie privée dite Tombille. Les numéros de parcelles ont été précisés, ce qui n'était pas nécessaire pour la procédure à engager. Monsieur le maire propose d'abroger cette délibération.

Dans un second temps il rappelle que les parties ou bandes des parcelles appartenant à M. BOUEILH Philippe, Mme MASSON Josette et M. ROCHARD Gilles, M. LAMOTHE Jean, M. DUFAU Bernard, décédé, M. DESCOUBET Stéphane, M. ET Mme Jean-Michel DESCOUBET constituent la voie de Tombille, voie existante et goudronnée, qui est donc une servitude de passage pour accéder au quartier de Tombille (actuellement 6 maisons d'habitation et une exploitation agricole .

Monsieur le Maire précise que M. BOUEILH Philippe, Mme MASSON Josette, M. ROCHARD Gilles, M. DUFAU Bernard du tant de son vivant ont donné leur accord. M. LAMOTHE Jean n'a jamais rendu réponse. Après une rencontre au domicile de Mr et Mme DESCOUBET, ces derniers ont signifié leur refus. Le Maire précise qu'il y aurait donc lieu de poursuivre l'expropriation de ce terrain.

Afin d'éclairer le conseil sur l'ordre de grandeur de la dépense à envisager, le maire présente un dossier comprenant les pièces exigées par l'article R. 11-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Ces pièces se composent, d'une notice explicative,d'un plan de situation, du périmètre délimitant les immeubles à exproprier, de l'estimation sommaire des dépenses. Le maire produit également un état de la situation financière de la commune réactualisé à la date du 1er septembre 2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,annule la délibération du 10 septembre 2009 et, considérant que le projet répond à un réel besoin et que la situation financière de la commune permet de le mettre dès maintenant à exécution, autorise le maire à poursuivre, aux fins ci-dessus exposés, la déclaration d'utilité publique du projet et l'acquisition par voie d'expropriation conformément au code de l'expropriation des terrains nécessaires. Il sera pourvu au paiement du prix de cette acquisition au moyen des fonds libres communaux.

2/ Délibération pour demander la subvention sénatoriale deuxième tranche

Vu la délibération du 9 décembre 2009 relative à la demande de subvention pour la 2ème tranche de travaux;

Vu l'arrêté de M. le Préfet relatif à l'octroi de la DGE pour 17 033.12 € soit 15.3361 % du montant HT du projet ;

Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Général relatif à l'octroi de 11 107 € soit 10 % du montant HT du projet ; Vu le courrier de M. le Président

Conseil Régional relatif à l'enregistrement du projet, vu que la demande auprès de M le Sénateur Raymond VALL dans le cadre de la réserve parlementaire 2011 n'a pas encore été adressée ;
M. le Maire propose de revoir le financement du projet et de déposer auprès de M. le Sénateur une demande s'élevant à 37 912.33 € soit 34.1351 % du montant HT du projet. Le financement serait le suivant :
* coût total HT : 111 065.62 €
* DGE (15.3361 % du HT) : 17 033.12 €
* Conseil Général (10.0004 % du HT) : 11 107.00 €
* Conseil Régional (20.5284 % du HT) : 22 800.00 €
(30 % avec un maximum d'aide de 22 800)
* Réserve Parlementaire (34.1351 % du HT) : 37 912.33 €
* Autofinancement (20.0000 % du HT) : 22 213.17 €
Ouï cet exposé, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'abroger la délibération du 9 décembre 2009, de financer la deuxième tranche de travaux du projet de la mairie comme ci-dessus et autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire et à signer tous les documents relatifs à ce projet.

3/ Journées du patrimoine

Marie-Claude DUVIGNAU avait inscrit la commune dans le programme et avait souhaité mettre en place un spectacle à l'église dans ce cadre.
Or pendant l'été, Françoise LABORDE a demandé l'église à Luc PLOUVIER pour une animation à la même date sans consulter le Maire ni les responsables de la commune.
Donc, le programme des journées du patrimoine organisées par l'équipe consistera uniquement à la visite du village et de l'église de 10 H à 18 H.

4/ Arrêté pour les dépôts d'ordures

M. le Maire a constaté qu'à côté du container pour le verre il y avait des sacs poubelles. De plus, un frigo et un canapé ont dû être enlevés suite à un dépôt sur le route de Riscle.
Il donne donc lecture de la police et de la réglementation relative à la collecte des ordures ménagères et propose de prendre un arrêté en ce sens avec des amendes.
Accord unanime.

5/ Point sur les Travaux

5-1 Assainissement

Le goudronnage va débuter lundi pour la rue Sainte Barbe. Marie-Claude DUVIGNAU signale qu'il serait souhaitable de mettre en place deux ou trois pierres devant chez DUPUY et que la plaque s'est décelée.

5-2 Mairie

Les artisans suivent le programme dans les temps. Mme BETOUS organise régulièrement des rencontres et établit le compte rendu. Les retouches autour des portes à l'intérieur des classes de l'école maternelle ont été faites avant la rentrée.

5-3 Electrification

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de réduire les dépenses en matière d'énergie. Certains conseillers s'étaient émus que le village soit autant éclairé la nuit, faisant de la facture EDF éclairage public un des premiers postes de dépense.
De plus, dans le projet d'aménagement de la mairie, il est prévu dans le lot n° 1 l'implantation de candélabres sur la nouvelle allée de la mairie. Ces candélabres seraient posés par l'entreprise soumissionnaire du lot n° 1, entreprise n'ayant pas de convention avec le syndicat département d'électrification du Gers pour l'entretien de ce type de matériel. Seul, ETDE est agréé par le SDEG pour la pose de ces candélabres et leur entretien.
Monsieur le Maire a donc sollicité un technicien du SDEG pour une étude énergétique sur ces deux postes : l'éclairage de la mairie, la réduction de consommation électrique pour l'éclairage public. ETDE a présenté le 13 août un devis global de 13.081,73 € HT, subventionnable à 30% par ce même SDEG.
Il est rappelé aussi que le syndicat intercommunal d'électrification de Riscle subventionne à hauteur de 15% du montant HT ce type de travaux, soit 1.962,26 €. De plus, cette opération peut être subventionnée par le Conseil Général du Gers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, choisit le devis proposé par le SDEG pour les travaux décrits par le maire (pose de candélabres et réducteur de tension) autorise Monsieur le Maire à signer le devis et tous documents afférents autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du président du syndicat intercommunal d'électrification de Riscle et du président du Conseil Général du Gers.

6) Point sur les commissions .

A/ TOURISME

Marie-Claude propose une inauguration du chemin de randonnées pour les Saint-Montais avec un pique-nique. Très bonne idée.
La transhumance passera à Saint-Mont. Un repas sera organisé le jeudi 16 septembre.

B/ TRAVAUX Rien à signaler.

C/ PROTECTION DU CADRE DE VIE

Jacotte FEUGERE souhaiterait qu'un point soit fait

avec la distillerie avant les vendanges surtout sur les volumes. M. le Maire a été informé que Madame CHAUVET a eu des contraventions suite aux infractions relevées. M. LEBRU de la DREAL sera contacté afin de rester vigilants sur le stock.

D/ EMBELLISSEMENT Rien à signaler.

E/ CARTE COMMUNALE
La réunion prévue le 15 septembre 2010. M. CHARRUYER a demandé où en était le projet du lotissement dans le village. Le lotisseur a été contacté mais n'a pas donné de réponse. M. CHARRUYER a proposé d'exclure cette zone si le projet n'est pas sûr. Le jour où le projet sera finalisé, la carte pourrait être revue et ainsi le potentiel de zone constructible sera conservé.
Joël BOUEILH interroge l'assemblée sur cette proposition et présente les cartes. Le fait de laisser ce terrain en zone constructible avec 20 000 m² a des conséquences sur la potentiel de la commune. Si le lotissement n'est pas mis en place rapidement, cette potentialité ne sera pas utilisée alors qu'elle pourrait être répartie ailleurs.
Accord. Il présentera cette option le mercredi 15.

F/ SECURITE
Le plan communal de sauvegarde est en cours. La liste des personnes sensibles à la canicule a été établie par Jacotte FEUGERE et Christine COURTADE. Le travail continue pour la prévention des risques.

G/ PERSONNEL
Michel PETIT va organiser une rencontre avec la commission et le Personnel afin de revoir la priorité des tâches.

H/ ACTIONS SOCIALES
Jacotte FEUGERE assure les permanences avec les bénévoles le lundi de 9H à 12 H. Le conseil réuni le 14 juin dernier organise un repas de la solidarité pour les causes nationales (ligue contre le cancer, Sida, resto du cœur) le 9 octobre 2010. Il sera sur le thème indonésien. Prochaine assemblée générale le 13 septembre 2010.

H/ FINANCES
Sébastien FAURE a fait une étude de la trésorerie. Peut-être faudra-t-il faire un emprunt à court terme en début 2011 en attendant le versement des subventions. Il suit les situations.

6/Questions diverses

6-1/ lecture des courriers
- Casino recherche un terrain pour implanter un commerce de proximité. Intéressant.
- Le compte rendu du SIEBAG de Riscle est présenté.
- Remerciement de M. MOULIE suite au tournoi d'échecs.
- Remerciement du Directeur du CAT des Charmettes pour le prêt des bancs et des chaises.
- La plaquette de l'Institution Adour est présentée.

6-2/ Congrès des Maires
Monsieur le Maire lit au conseil municipal le programme des journées de rencontre des maires organisées par l'Association des Maires de France (AMF). Ces journées auront lieu du mardi 23 au jeudi 25 novembre 2010 à PARIS. L'inscription coûte 90 €. De plus, Monsieur le Maire ne souhaite pas s'inscrire au déplacement collectif qui est organisé par l'association des maires du Gers et préfère choisir un moyen de transport bon marché (soit un train en catégorie PREM'S ou en IDTGV) ou un aller-retour en avion économique. Bien sûr, il ne souhaite pas que les frais d'hébergement soient pris en charge par la collectivité et souhaite les garder à sa charge.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le subventionnement de la participation du maire au congrès des maires de Paris, prend en charge les coûts de l'inscription qui s'élève à 90 € et autorise le remboursement des frais de transport Saint-Mont / Paris comme il est prévu par la délibération du 4 mars 2009 concernant les frais de déplacements, après production d'un état de frais.

Mercredi 6 octobre 2010

Délibération pour l'occupation du sol par France Télécom
Vu le décret du 27 décembre 2005 définissant les montants des redevances dues par France Télécom, considérant que ces taux sont revalorisés chaque 1er janvier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les redevances maximales d'occupation du domaine public routier à savoir pour 2010 :

ARTERE AERIENNE	6.197 kms	47.38 €	293.61 €
ARTERE SOUTERRAINE	1.16 kms	35.53 €	41.22 €
EMPRISE AU SOL	1 m²	23.69 €	23.69 €
		TOTAL	358.52 €

Délibération pour l'occupation du domaine public par ERDF
Vu le courrier du Chargé de Mission d'ERDF relatif à la redevance d'Occupation du Domaine Public pour l'année 2010 due par ERDF, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le recouvrement de la somme de 180 €.

En direct du conseil municipal

Délibération pour le renouvellement du contrat de location et de maintenance des logiciels COSOLUCE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune adhère au Service Informatique du Centre de Gestion du Gers. Un protocole d'accord est signé entre le Centre de Gestion du Gers et la Société COSOLUCE garantissant aux collectivités des tarifs préférentiels, une maintenance corrective « débocage » et évolutive éditées par Cosoluce ainsi qu'une assistance de proximité assurée par l'instance.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que l'abonnement aux progiciels Cosoluce expire au 31 décembre de cette année. Il propose de le renouveler pour une durée d'un an reconductible tacitement par période d'un an dans la limite d'une durée totale maximale de trois ans, précisant que sur la base des tarifs en vigueur à l'année N (le tarif étant indexé sur l'indice ingénierie, celui N+1 ne peut être connu), la somme à payer à la société Cosoluce pour cette durée maximale s'élèverait environ à 1 960.86 € HT (2 345.19 € TTC), soit moins que le seuil de 4 000 € comme le stipule le Code des Marchés Publics.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, décide de renouveler le contrat d'abonnement aux progiciels COSOLUCE aux conditions exposées par le Maire et autorise ce dernier à signer le dit contrat.

Délibération pour le projet d'esthétique de réseaux poste P 10 Ecole

M. le Maire rappelle à l'assemblée, lors de la séance du 10 juin 2009, le projet d'esthétique de réseaux pour l'enfouissement du réseau électrique avait été validé. Le montant global HT des travaux avait été estimé à 91 198.48 € dont 18 239.70 € à la charge de la commune. De plus, simultanément, le réseau télécom pouvait être enfouis. La part de génie civil à la charge de la commune avait été estimée à 8 081 € et celle du câblage à 1 480 €.

Suite à plusieurs rencontres avec les propriétaires concernés et les intervenants, le projet a été lancé. M. le Maire a également adressé un courrier au le Président du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Riscle afin de savoir si ce projet pouvait être subventionné. Une aide de 10 % peut être accordée.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider le financement de ce projet de la façon suivante :

- part communale : 27 800.70 €
- subvention du Syndicat Intercommunal d'electrification de Riscle : 9 119.85 €
- autofinancement : 18 680.85 €

Délibération pour le plan communal de sauvegarde,

M. le Maire rappelle l'obligation pour la commune de mettre en place un plan communal de sauvegarde (PCS) qui recensera les risques connus et les moyens humains et matériels disponibles pour assurer la sauvegarde et la protection des personnes en cas d'évènements tels qu'inondation, tempête, canicule et autres risques naturels.

M. le Maire propose que les membres de commission de prévention des risques, les adjoints, Jacqueline FEUGERE et Christine COURTADE assurent son élaboration.

Après en avoir délibéré, considérant l'intérêt que revêt un tel plan, le Conseil Municipal décide la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde, accepte la liste des personnes proposées pour son élaboration et désigne Madame Jacqueline FEUGERE comme élue référent chargée de sa mise en oeuvre.

Délibération sur le transfert de l'Office de Tourisme à la CCMVA

M. le Maire présente à l'assemblée l'étude de faisabilité concernant le transfert de l'Office du Tourisme de Riscle vers la communauté de communes des Monts et Vallées de l'Adour (CCMVA).

Il précise que pour ce faire, il convient de réintégrer l'alinéa suivant : « Réalisation des équipements nécessaires à la valorisation touristique du territoire » ôté du volet « tourisme » et rendu aux communes le 13 décembre 2006.

Aussi, M. le Maire propose au Conseil Municipal de rendre la mission « Réalisation des équipements nécessaires à la valorisation touristique du territoire » à la communauté de communes dans le cadre de sa compétence « tourisme ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de rendre la mission « Réalisation des équipements nécessaires à la valorisation touristique du territoire » à la communauté de communes des Monts et Vallées de l'Adour dans le cadre de sa compétence « tourisme ».

Joël BOUEILH s'interroge sur le devenir des communes du canton qui ne sont pas dans le périmètre de la CCMVA mais qui appartiennent à l'office.

Délibération éventuelle pour les travaux parking du village

Christian TOLLIS, Maire-Adjoint, présente au Conseil Municipal le devis établi par la Société COLAS – Agence Sotraso - sise à Vic-Fezensac (32190). Il précise que dans le cadre des travaux actuels dans la rue Sainte Barbe pour le pluvial et l'assainissement, le parking pourrait également être revêtu par un enrobé à chaud pour la somme de 3 547.50 € HT.

En direct du conseil municipal

Jean-Pierre JEGUN interroge sur l'esthétique qui n'est pas très rustique et l'utilisation d'un goudron normal. Christian TOLLIS fait part de l'opportunité et du tarif. Compte tenu que l'entreprise est sur place, son offre est intéressante. Les pavés pourraient être utilisés pour le tracé des lignes afin de rendre ce parking plus rustique. Cette proposition reçoit l'accord de tous. Puis, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce projet.

. **Point sur les travaux au village**

Assainissement :

a/ Des particuliers ont signalé des problèmes au niveau de leur maison.

b/ Jacques DUBOS fait part de la demande d'une Saint-Montaise afin que la mairie négocie avec une entreprise pour réaliser les travaux entre le réseau et les maisons.

Mairie : Le chantier suit son court. Le choix des couleurs pour le carrelage est fait.

Electrification : Le projet est lancé.

Point sur les commissions

Environnement : Protection et cadre de vie : Jacotte FEUGERE interroge sur le projet GAMA et la distillerie. Pas de nouvelle information à ce jour.

Environnement : Embellissement et plantations : Isabelle LABRUFFE : RAS

Carte communale : Joël BOUEILH suit le dossier. Une rencontre avec le Syndicat Départemental et intercommunal d'Electrification est prévue lundi pour les réseaux.

Social : Jacotte FEUGERE : RAS

Prévention des risques : Michel PETIT revient sur la mise en place du plan communal de sauvegarde en cours d'élaboration.

Gestion du Personnel : Michel PETIT : RAS

Travaux : Jean-Pierre JEGUN met en place les branchements pour l'assainissement entre l'école , la mairie, le foyer, les logements école, le presbytère et le réseau collectif.

Budget et Finances : Sébastien FAURE suit le budget des travaux et étudie la trésorerie afin de fixer si un prêt à court terme serait nécessaire en attendant la TVA et les subventions.

Puis, M. le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu du prêt à taux variable, les montants prévus au budget pour les intérêts d'emprunts sont insuffisants.

Monsieur le Maire propose de modifier le budget de la façon suivante :

Dépenses de Fonctionnement		
Désignation	Article	Montant
Intérêts d'emprunts	66111	+ 400 €
Entretien terrains	61521	- 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le budget selon le détail ci-dessus.

Questions diverses

Courrier de M. BAUROCHE Dominique pizzaïolo pour son installation sur la place de la maison des associations est lu ainsi que celui de M. VALL Sénateur relatif au permis de conduire.

M. le Maire présente au Conseil Municipal la délibération du 27 septembre 2010 prise par le comité syndical du SIEBAG acceptant, à l'unanimité, l'adhésion des communes de LANNE-SOUBIRAN, MAGNAN, LUPPE-VIOLLES, SAINT-GRIEDE et BARCELONNE-DU-GERS au SIEBAG à compter du 01 janvier 2011 ; dans les conditions prévues à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'adhésion de ces communes au SIEBAG à compter du 01 janvier 2011 et charge M. le Maire de transmettre la présente délibération au président du SIEBAG et à la Sous-Préfecture de Mirande.

Michel PETIT fait part du rapport de M. MAGNE, Président de la commission finances de la CCMVA a propos de la fiscalité et de la suppression de la taxe professionnelle. Le montant pour la CCMVA était de 903 000 € . Afin de compenser cette perte, l'Etat a décidé que la part de la taxe d'habitation perçue jusqu'à ce jour par le Conseil Général va être reversée aux communautés de communes. Il existe des abattements pour les foyers appliqués par le Conseil Général et par les communes. Ces taux sont différents. Les conseils municipaux peuvent délibérer afin de les revoir car le choix de la CCMVA pourrait être modifier la situation des administrés. M. MAGNE a préconisé que la communauté de communes n'adopte pas les taux du Conseil Général mais ceux qui sont majoritaires dans la plupart des communes.

Compte tenu que les abattements communaux sont en faveur des Saint-Montais, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et décide de ne pas modifier les taux afin de maintenir ces avantages. Il n'y aura donc pas de délibération adressée en Sous-préfecture.

En direct du conseil municipal

Mercredi 3 novembre 2010

M. le Maire fait part de sa rencontre avec le vice-président de la CCMVA responsable des écoles et de l'inspectrice d'Académie. Le projet de la CCMVA est d'établir la répartition du RPI avec 3 classes à Saint-Germé et 1 à Saint-Mont compte tenu de la fermeture d'une classe à la prochaine rentrée.
M. le Maire a proposé deux classes sur chaque site.

Travaux de la mairie et du village
Le choix des couleurs est fait : Blanc pour les bureaux avec le contour des portes blanc brillant Les portes du WC, des archives et du bureau de maire seront bordeaux. Les travaux du village sont terminés. Jean-Pierre JEGUN évoque le problème de la grille au niveau de la maison de M. DUPUY et d'un trou. Les graviers du bitume salissent les pavés car ils n'ont pas été balayés. A signaler à la réception des travaux.
Les gravas sont déposés aux communaux. Mais le constat a été fait que d'autres entreprises déposent également leurs gravats. Daniel devra faire une pancarte pour interdire ce type de dépôt à l'avenir et la terre sera étendue.

Problèmes de sécurité routière : stratégie à envisager
Le problème de la vitesse est évoqué. Michel PETIT propose d'organiser une réunion publique afin de choisir la vitesse et les zones de stationnement dans le village. Accord unanime. Une expertise est en cours de réalisation pour le sens de circulation au niveau du foyer. La possibilité d'installer un ralentisseur au niveau de la maison de POUYMEDOU et à l'école est évoquée. A voir.

Cérémonie du 11 novembre 2010
La cérémonie se tiendra au monument aux morts à 11H 30. L'invitation est donnée à tous les conseillers afin qu'ils assurent la distribution.

Abattements commune et communauté de communes sur la taxe d'habitation
M. le Maire fait part du rapport présenté par M. Bernard MAGNE, vice-président de la CCMVA responsable des finances pendant 1 H 20. Puis un mail a été adressé afin que les communes ne délibèrent pas.

Travaux à programmer
Jacqueline FEUGERE : la statue de la Vierge au village a été peinte, il reste la croix après le sablage.
Michel PETIT : la rampe d'accès pour l'église. A voir.
Jean-Pierre JEGUN : la salle à manger de l'appartement du Presbytère est finie. Francis DUPUY a aidé et a fait un excellent travail.
Marie-Claude DUVIGNAU a remarqué que le chauffe-eau fuit. A voir avec le plombier.
Jean-Pierre JEGUN : pour l'assainissement le logement de l'école est en cours de raccordement. Le béton est à refaire.

Point sur les commissions
Environnement : Protection et cadre de vie : Jacotte FEUGERE interroge sur le projet GAMA et la distillerie. A-t-on des nouvelles de la DREAL ? M. le Maire précise qu'il n'y a rien à signaler pour la distillerie. Quant à GAMA, ils attendent la délibération du Conseil Municipal sur le projet de réhabilitation à l'issue de l'exploitation du site. Or le projet fourni n'est pas complet. Le nouveau est attendu.
Environnement : Embellissement et plantations : Isabelle LABRUFFE doit planter les pensées et mener une étude pour les plantations à la nouvelle mairie.
Carte communale : Joël BOUEILH suit le dossier. La consultation des services est en cours. Une réunion publique sera organisée avant l'enquête publique.
Social : Jacotte FEUGERE : Déjà traité en début de séance.
Prévention des risques : Michel PETIT ira avec Jacotte FEUGERE à la réunion sur la mise en place du plan communal de sauvegarde vendredi après-midi. De plus, cette dernière propose une formation au secourisme pour tous les conseillers et ceux qui le souhaitent. Accord unanime. 6 membres du conseil s'inscrivent. Il sera demandé si la formation peut avoir lieu à Saint-Mont à la responsable formation du SDISS.
Gestion du Personnel : Michel PETIT : des rencontres seront mises en place.
Tourisme : Marie-Claude DUVIGNAU évoque le problème du chemin du Sénescou pour la randonnée. Lors de la dernière sortie, il avait été cultivé en maïs.
Travaux : Jean-Pierre JEGUN déjà vu avant dans la séance.
Budget et Finances : Sébastien FAURE suit le budget des travaux et étudie la trésorerie. Suite au bilan, il propose de réaliser un prêt à court terme de 100 000 € en attendant la TVA et les subventions. Accord de tous, il peut lancer la consultation auprès des banques.

Questions diverses.

8-1 - PROMESSE DE VENTE POUR LES PARCELLES DE LA VOIE DE « LAMANIVE »
M. le Maire rappelle que par délibération du 1er septembre 2010, une enquête publique relative à la voie de « Lamanive » dans le cadre de la déclaration d'utilité publique du projet et l'acquisition par voie d'expropriation avait été lancée et qu'elle est terminée. Puis il fait part de ses entretiens avec le commissaire enquêteur.
Compte tenu de l'accord donné par certains propriétaires, il propose d'acquérir les parcelles selon le détail annexé à la présente sur la section cadastrale AO

voie de « Lamanive » dans le cadre de la déclaration d'utilité publique du projet et l'acquisition par voie d'expropriation avait été lancée et qu'elle est terminée. Puis il fait part de ses entretiens avec le commissaire enquêteur.

Compte tenu de l'accord donné par certains propriétaires, il propose d'acquérir les parcelles selon le détail annexé à la présente sur la section cadastrale AO (59-60-69-70-275) pour une emprise de 16 a 85 ca sur les 2 ha 93 a 61 ca.
Après avoir écouté cet exposé, le conseil municipal délibère à l'unanimité et décide :
d'acheter les parcelles ainsi définies,
d'autoriser monsieur le maire à signer la promesse de vente et tous les documents afférents à ce projet.

8-2 PROMESSE DE VENTE POUR LES PARCELLES DE LA VOIE DE « TOMBILLE »

M. le Maire rappelle que par délibération du 1er septembre 2010, une enquête publique relative à la voie de « Tombille » dans le cadre de la déclaration d'utilité publique du projet et l'acquisition par voie d'expropriation avait été lancée et qu'elle est terminée. Puis il fait part de ses entretiens avec le commissaire enquêteur.
Compte tenu de l'accord donné par certains propriétaires, il propose d'acquérir les parcelles selon le détail annexé à la présente sur la section cadastrale AO (176 – 178 – 347 – 177 – 180 – 179 – 276 – 344 - 345) pour une emprise de 18 a 91 ca sur les 3 ha 96 a 02 ca.
Après avoir écouté cet exposé, le conseil municipal délibère à l'unanimité et décide :d'acheter les parcelles ainsi définies, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et tous les documents afférents à ce projet.

8-3 CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE CNP

M. le Maire présente les projets de contrat d'assurance des Collectivités Locales et de leurs Etablissements publics à l'égard des agents permanents affiliés à la C.N. R. A.C.L. et des agents titulaires ou stagiaires à temps non complet affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C. établis par la CNP Assurances. Ces contrats sont réalisés avec un suivi des dossiers par le Centre de Gestion du Gers.

Après avoir étudié les projets, le conseil municipal délibère à l'unanimité et décide d'accepter les conditions de ces contrats, d'autoriser monsieur le Maire à signer les contrats 3411H-23413 et 1406D-23413 avec la CNP Assurances ainsi que toutes les pièces afférentes à ces contrats et à payer les sommes dues pour l'assurance statutaire du Personnel.

8-4 DIVERS

Joël BOUEIL évoque le problème des omissions qu'il a constaté sur les comptes rendus de la CCMVA.
Christian TOLLIS : programme voirie 2011 de la CCMVA est à étudié. Il sera proposé, le chemin de Descoubet (CR 23), la rue du foyer. L'élargissement de la chaussée devant la Cave a été chiffré : problème de busage et du pluvial près de 30 000 €. Joël BOUEILH propose également la côte de Cadillon.

Lecture est faite des courriers suivants :
ZNIEFF – avis à donner. Le dossier a été téléchargé par Jacqueline FEUGERE qui le regardera.
Demande de subvention pour les sclérosés en plaques et le Secours Catholique. A voir en 2011.

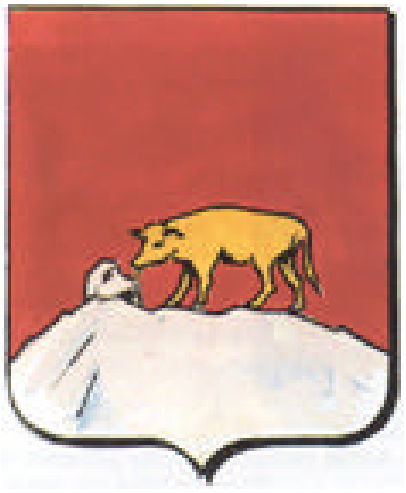

La vie du village

L'assemblée générale du foyer rural a eu lieu le 27 novembre dernier. Vous pouvez demander le compte rendu exhaustif à Nathalie Harduya.
En voici un petit résumé.

L'augmentation du prix de la carte du foyer rural a été voté à l'unanimité moins 1 voix.
Elle sera donc, à partir du 1er janvier de 10 € par famille par an.
Cette carte vous permet de recevoir le Petit Saint Montais ainsi que l'utilisation du foyer pour les associations.
Le foyer sera toujours loué gratuitement aux particuliers et aux entreprises de Saint Mont.
Par contre une caution de 200 € sera demandée à tout le monde.

Concernant la vaisselle, que ce soit pour les saint montais ou les extérieurs une location de 10 € pour 50 couverts (assiettes, verres, couverts...)

Il est bien entendu que pour les associations du village, (pêche, chasse, jeunes….) cette location ne sera pas demandée.

Vous pouvez louer le foyer de Saint Mont.

La location est **gratuite** pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont. Le prix de location est de **150 €** du vendredi matin au dimanche soir (pendant la période hivernale).Une caution de 200 € vous sera demandée
Réservations : Mairie : 05 62 69 62 67.
Geneviève Laborde : 05 62 69 62 80 ou laborde.genevieve@wanadoo.fr

Le Petit Saint-Montais est la revue du Foyer Rural de SAINT-MONT.

Directrice de la publication :
La Présidente du Foyer Rural,
Geneviève Laborde

Tél : 05 62 69 62 80
Ou 06 48 03 25 14

Imprimé par nos soins
Imprimerie Spéciale SAINT-MONT